

L'an deux mil dix neuf, le vingt cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19 février 2019.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, ACOU Christine.

Absente excusée : Mme CLÉMENT Françoise.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. Thierry ROBIN est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire. Néant

04. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : débat sur le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Suite au diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal présenté en juin dernier, la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe a réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il présente les orientations générales des politiques ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

La coopération, la cohésion et la solidarité, exprimée au travers de l'armature territoriale, constituent les fondations sur lesquelles est construit le PADD, porté par une ambition forte : Un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie.

Cette ambition s'articule autour de 5 axes :

Préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique ;

Renforcer et développer l'activité économique et l'emploi ;

Accueillir la population ;

Organiser les espaces de connexion et les mobilités ;

Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme, un débat sur le projet de de PADD a été débattu au sein du conseil communautaire du 20 décembre 2018. Il convient à présent que chaque conseil municipal débattenne également des orientations générales du PADD.

Après avoir entendu la présentation synthétique du projet par M. le Maire,

Il est fait rapport de la tenue des débats suivants :

M. Jean-Louis MORIN constate que la prévision de logements (pour la commune d'Avoise : 2 par an) ne paraît pas beaucoup. Le détour de Sablé est prévu depuis plus de 30 ans !

M. Hervé HEURTEBISE s'étonne que rien ne soit prévu pour desservir les exploitations agricoles : comme le renforcement des routes.

M. Christophe DUBOIS indique qu'il est important de préserver l'environnement.

Il apparaît que la problématique des inondations est peu développée.

M. d'AMÉCOURT Antoine a noté qu'actuellement des contraintes existent en termes d'agrandissement des constructions existantes et estime qu'il ne faut pas bloquer les extensions.

Le Conseil Municipal souhaite que dans le prochain PLUI, il y ait un minimum de restriction en matière d'agrandissement de logement existant, en particulier dans le petit habitat rural ; car ce type d'habitat agrandi pourra fournir des alternatives à l'habitat comme indiqué en page 18 du PADD.

05. Cimetière.

a). Mise à jour du règlement.

Afin de tenir compte de l'aménagement récent du jardin souvenir, M. le Maire propose de modifier et de compléter le règlement du cimetière. Les concessions en cavurnes ou en colombarium seront accordées pour une durée de 30 ans. A la demande des familles des défunts dont les cendres ont été dispersées, des plaques personnelles, en bronze et calligraphie dorée, posées par les entreprises funéraires, pourront être fixées sur le lutrin du jardin du souvenir. Le Conseil Municipal accepte cette modification du règlement.

b) Tarif / pose de plaques sur lutrin du jardin du souvenir.

M. le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir un tarif pour la pose des plaques personnelles qui seront fixées sur le lutrin du jardin du souvenir à la demande des familles dont les cendres ont été dispersées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 20 € la pose d'une plaque pour une durée de 30 ans.

06. Location-gérance du multi-commerce.

a) Révision du loyer.

M. le Maire indique que, selon le contrat signé le 19 février 2018 entre la Commune d'Avoise et la SARL "Les P'tits Services d'Avoise", le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation publié par l'INSEE.

Calcul du nouveau loyer :

Pour mémoire : loyer annuel au 1^{er}.03.2018 : 4 200 € HT

Indice de base publié par l'INSEE pour le mois de décembre 2017 : 101,76

Indice de base publié par l'INSEE pour le mars de décembre 2018 : 103,16

Loyer annuel dû au 1^{er}.03.2019 : $4\,200 \times 103,16 / 101,76 = 4\,257,78$ € HT (soit par mois : 354,81 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer à 354,81 € HT par mois à compter du 1^{er} mars 2019.

b) Demande de prise en charge de franchise.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une tentative d'effraction a eu lieu au multicommerce en novembre 2018 et qu'un montant de 400 € correspondant à la franchise restera à la charge de Mme MONCEAUX Charlène, locataire-gérante, après les travaux de remplacement du double vitrage de la porte. Il donne lecture du courrier de Mme MONCEAUX demandant une aide pour le paiement de cette franchise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 13 voix pour, une abstention) décide la prise en charge par la commune de la somme de 400 €.

07. Feu d'artifice.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge par la commune du tir du feu d'artifice prévu le samedi 27 juillet 2019 à l'occasion de la « Fête de la Plage », et retient la proposition de PYRO CONCEPT d'un montant de 2 000 € TTC.

08. Informations et questions diverses.

Circulation rue de Champgaillard. M. le Maire donne connaissance du relevé des vitesses de circulation enregistrées en novembre-décembre 2018, rue de Champgaillard.

Journée Bénévolat : elle est fixée au samedi 11 mai 2019.

Rivière la Sarthe. Le Département de la Sarthe, gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sarthe navigable, a fixé les dates des prochains chômages (écourues) : du 16 septembre au 15 novembre 2019.

Edition "J'aime la Sarthe Propre" : L'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau renouvelle l'opération "J'AIME LA SARTHE PROPRE" qui consiste à nettoyer la rivière et ses berges : elle est prévue le samedi 2 mars 2019.

Travaux à la station d'épuration. M. Daniel LEFÈVRE indique que les travaux d'abattage, de broyage, de rognage et d'arrachage des souches seront confiés à l'entreprise MORICE et l'installation d'une nouvelle clôture et d'un portail sera réalisée par l'entreprise STYL'PAYSAGE.

Lotissement "Le Haut des Vignes". M. Thierry ROBIN fait part des avancées dans les négociations avec le liquidateur de la société SARTERRE ; il est aujourd'hui en mesure de proposer à la vente les terrains du lotissement moyennant la somme de 12 € le mètre carré.

Grand débat national. M. le Maire fait part de l'organisation d'une séance du grand débat national ayant eue lieu le vendredi 22 février à la salle polyvalente d'Avoise. Ce débat (sur le thème "Comment améliorer les services publics de proximité en secteur rural sarthois") était à l'initiative de M. Stéphane AURANGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 45